

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Date d'observation et effectifs			Total contacts
					20/12/18	17/01/19	06/02/19	
	Bruant zizi	PN			1	5	4	10
	Chardonneret élégant	PN		NA	1			1
	Corneille noire			NA	14	16	34	64
	Etourneau sansonnet			LC	35	11	305	351
	Geai des chênes			NA	6	3	1	10
	Grimpereau des jardins	PN			1	2		3
	Grive litorne			LC	72	2	150	224
	Grive mauvis			LC	46		50	96
	Grive musicienne			NA			3	3
	Linotte mélodieuse	PN		NA		2	11	13
	Merle noir			NA	5	5	4	14
	Mésange à longue queue	PN			1			1
	Mésange bleue	PN			3	3	3	9
	Mésange charbonnière	PN		NA	4	7	16	27
	Moineau domestique	PN			10		10	20
	Pie bavarde				6	1	2	9
	Pinson des arbres	PN		NA	25	99	63	187
	Pipit farlouse	PN		DD	1	5		6
	Pouillot véloce	PN		NA		1	1	2
	Roitelet à triple bandeau	PN		NA			2	2
	Roitelet huppé	PN		NA	2			2
	Rougegorge familier	PN		NA	3	6	6	15
	Sittelle torchepot	PN					1	1
	Tarier pâtre	PN		NA		3		3
	Troglodyte mignon	PN		NA		1		1
Pélécaniformes	Grande Aigrette	DO / PN	M, H >= 5	LC	1			1
	Héron cendré	PN		NA	1	2	4	7
	Héron garde-bœufs	PN		NA	8			8
Piciformes	Pic épeiche	PN		NA	1	2	2	5

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Date d'observation et effectifs			Total contacts
					20/12/18	17/01/19	06/02/19	
	Pic vert	PN				1	3	4
Rallidés	Foulque macroule		M, H >= 280	NA			3	3
Suliformes	Grand Cormoran	PN		LC	8	1	3	12
					Total			1500

Espèce patrimoniale
 Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)
 Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN – hivernants) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée
 Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H>x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; H = Déterminant sur les sites de halte migratoire ou d'hivernage utilisés chaque année ; D = Dortoirs utilisés chaque année

Plusieurs espèces d'oiseaux d'eau ont été contactées sur la zone d'étude. Cela s'explique par la présence au sein de l'AEI de plusieurs masses d'eau (étangs et mares), de tailles plus ou moins importantes, et par la proximité du Lac du Cébron.

La présence de plusieurs secteurs boisés et bocagers explique la détection d'espèces liées à ces habitats (Pigeon ramier, Grives, Merles, Mésanges, Pics, etc.).

Aucune des espèces potentiellement déterminante ZNIEFF n'a été contactée en effectif suffisant pour atteindre ou dépasser son seuil de déterminance. Certaines parcelles de grandes cultures montrent un potentiel, du fait de leur taille, pour les rassemblements du Vanneau huppé, cependant, il semble que le Lac du Cébron à proximité joue un rôle « drainant » limitant ainsi les rassemblements à proximité.

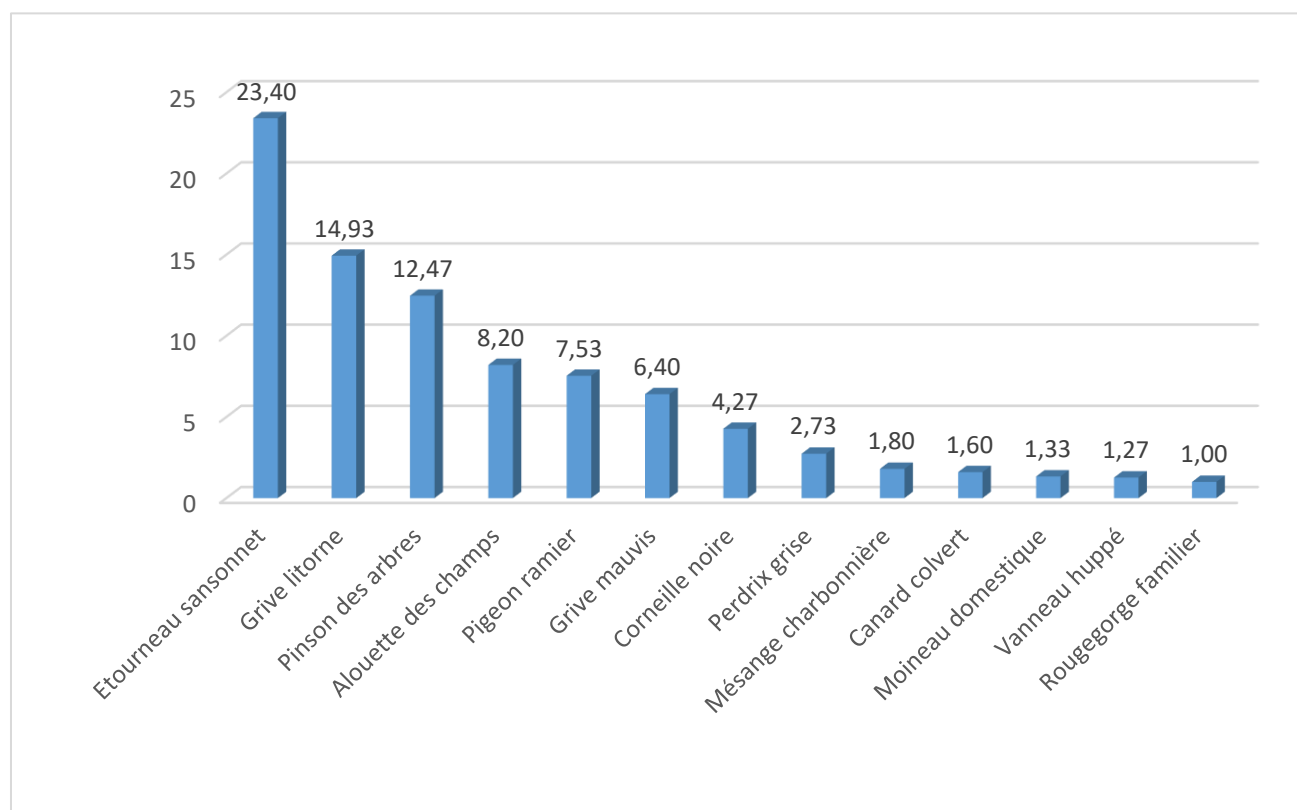


Figure 33 : Proportion (%) des espèces les plus contactées en hiver



Figure 34 : Bruant des roseaux mâle (NCA environnement, février 2019)

VIII. 2. c. Espèces patrimoniales hivernantes

Parmi les 50 espèces hivernantes, quatre sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » : le Busard Saint-Martin, le Faucon pèlerin, l'Alouette lulu et la Grande Aigrette.

Busard Saint-Martin :

Le Busard Saint-Martin, sédentaire ou migrateur partiel, est présent toute l'année dans la région. Il fréquente les milieux ouverts à semi-ouverts qui lui permettent de chasser. Le Busard Saint-Martin a été observé une fois en décembre 2018. Ce dernier était en recherche alimentaire au-dessus des cultures de l'AEI.

Alouette lulu :

L'Alouette lulu est une espèce migratrice partielle dont certaines populations sont sédentaires dans la région. Au regard des faibles effectifs contactés (max 4 individus), il s'agit ici vraisemblablement d'individus sédentaires, les migrateurs ayant tendance à former des groupes plus ou moins importants. Les inventaires estivaux permettront de corroborer ou non cette hypothèse.

Faucon pèlerin :

En cette période, la concentration des proies dans les plaines attire l'espèce, la rendant plus facilement observable. En-dehors de cette période le Faucon pèlerin se cantonne autour de son site de nidification (falaises ou édifices hauts). Le Faucon pèlerin a été observé en décembre. L'individu était en transit. Actuellement, rien ne laisse présager une utilisation particulière de la zone d'étude.

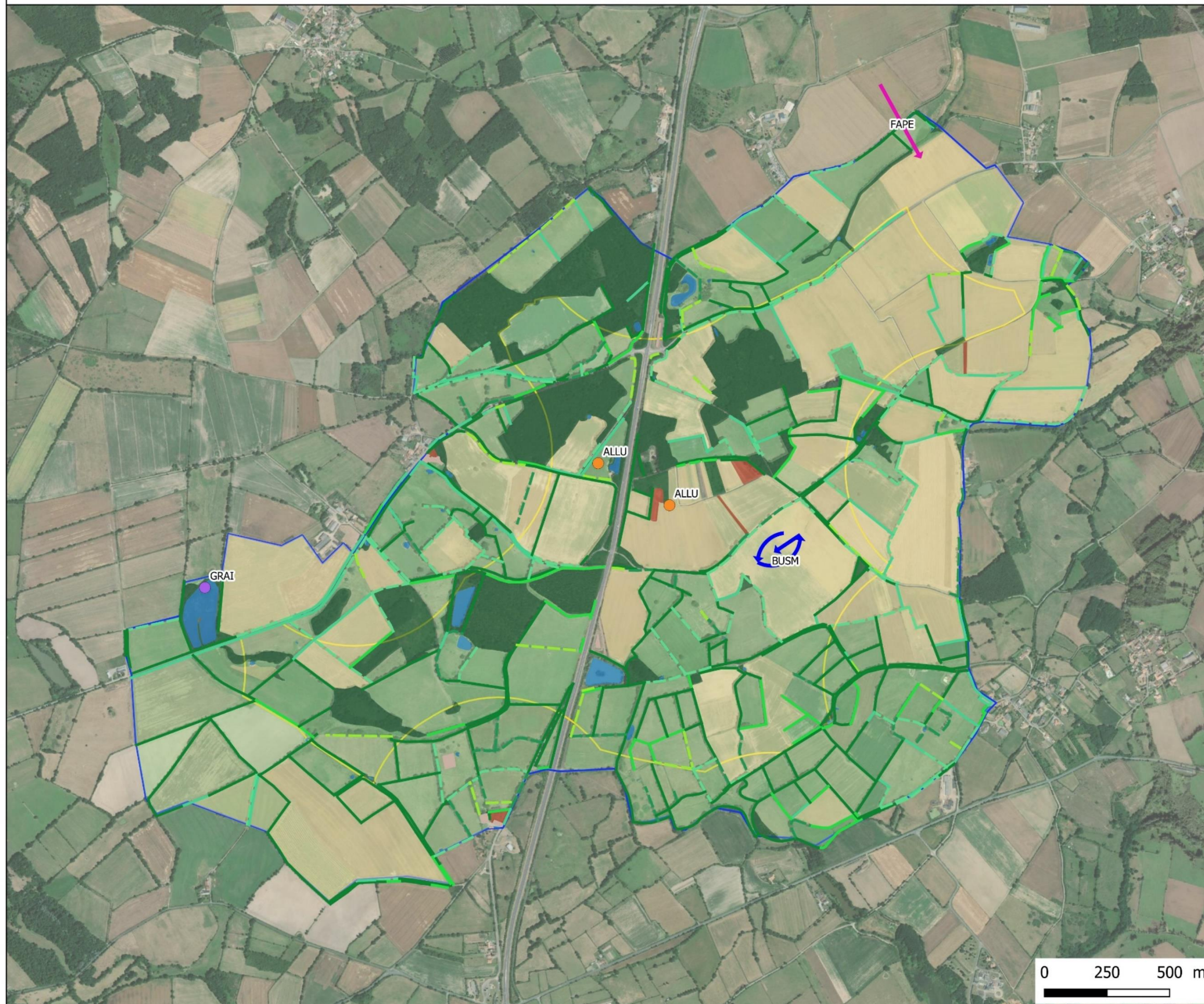
Grande Aigrette :

La Grande Aigrette, encore très peu représentée en France en tant que nicheuse (nicheuse en Charente-Maritime depuis 2014), est retrouvée sur un territoire étendu en période inter-nuptiale. Avec un régime alimentaire très varié, elle fréquente les cours d'eau, prairies inondées, plans d'eau et plaines céréalières à la recherche de lombrics, micromammifères, grenouilles, reptiles, insectes, etc.

Une Grande Aigrette a été contactée au bord d'un étang.

La cartographie présentée en page suivante localise les observations de l'avifaune patrimoniale.

Observation de l'avifaune patrimoniale en période d'hivernage



Légende

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI)

Avifaune patrimoniale (stationnement)

- Alouette lulu (ALLU)
- Grande Aigrette (GRAI)

Avifaune patrimoniale en transit

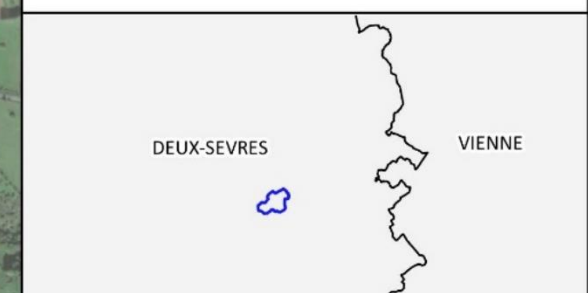
- ➔ Busard Saint-Martin (BUSM)
- ➔ Faucon pèlerin (FAPE)

Habitats

- Boisement / Bosquet
- Culture
- Friche / Jachère
- Plan d'eau
- Prairie
- Urbain
- Verger

Haies

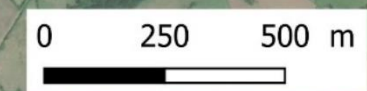
- Relictuelle arborée
- Arbustive
- Multi-strates
- Relictuelle arborée
- Rectangulaire basse
- Haie rectangulaire basse avec des arbres
- Relictuelle



Projet éolien : Louin (79)

Avifaune patrimoniale en période d'hivernage

N° CARTE - LOUIN_OBSHIV	
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/15 000
COORDS - L93	DATE - 22/03/2019
BD ORTHO® - IGN, EOLISE, NCA Environnement	



VIII. 2. d. Synthèse de l'avifaune en période hivernale

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie IV. I. a – Etablissement de la patrimonialité, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon. L'effectif maximum d'individus observés au cours d'une prospection et l'enjeu de chaque espèce sont reportés dans le tableau suivant.

Concernant les espèces observées sur l'aire d'étude immédiate, seulement quatre présentent un enjeu au cours de la période hivernale.

Le Faucon pèlerin, le Busard Saint-Martin et l'Alouette lulu, inscrits à l'Annexe I de la DO, ne possèdent pas de statut de conservation particulier en tant qu'espèces « hivernantes » (non applicable). Leur classe de patrimonialité attribuée est donc de catégorie 3, un enjeu « espèce » modéré leur est donc attribué.

La Grande Aigrette également inscrite à l'Annexe I de la DO et classée espèce hivernante de « préoccupation mineure », obtient également une classe de patrimonialité de catégorie 3, avec un enjeu « espèce » modéré.

Les autres espèces observées ne sont pas considérées comme patrimoniales en période hivernale, aucun enjeu « espèce » ne leur a donc été attribué pour cette période.

Espèces non-observées au cours des inventaires mais connues sur l'aire d'étude rapprochée

Parmi les espèces mentionnées dans la bibliographie, il faut discerner deux groupes d'espèces. Celles qui vont passer en vol au-dessus de l'AEI pour prospector les différents plans d'eau et celles qui vont fréquenter l'AEI en recherche alimentaire.

Ce sont les espèces strictement inféodées au milieu aquatique qui vont principalement passer au-dessus de l'AEI pour rallier le lac du Cebron ou au contraire prospector d'autres plans d'eau. Bien que l'AEI possède un certain nombre de masses d'eau, ces dernières ne sont pas assez conséquentes pour accueillir des groupes suffisants pour être déterminant ZNIEFF.

Parmi les autres espèces (20), plusieurs rapaces connus sur l'aire d'étude rapprochée sont susceptibles de venir s'alimenter sur l'aire d'étude immédiate : le Busard des roseaux, le Milan royal et l'Elanion blanc. Le potentiel pour le Hibou des marais est plus limité, l'AEI étant très bocagère, toutefois certains secteurs plus ouverts peuvent être favorisés par l'espèce.

Les rassemblements de Pluviers dorés et Vanneaux huppés sont assez probables à l'échelle de l'AEI, notamment au nord-est avec une dominance de plaine ouverte.

Tout comme la Grande Aigrette, l'Aigrette garzette, la Cigogne blanche, le Héron pourpré peut venir s'alimenter en hiver sur l'AEI sur l'ensemble des prairies, cultures, et notamment autour des étangs et des mares.

Le Pic noir et le Pic mar peuvent fréquenter l'ensemble des boisements et haies bocagères de l'AEI.

L'Oedicnème criard, a de plus en plus tendance à rester hiverner dans la région et notamment dans les cultures où il va trouver des invertébrés après les travaux agricoles.

L'Alouette lulu va quant à elle hiverner dans les prairies entourées de haie de l'AEI.

Enfin le Martin-pêcheur va hiverner autour des étangs et des mares de l'AEI. Ce dernier va se déplacer au cours de l'hiver à la recherche de plan d'eau non gelé.

Tableau 44 : Synthèse des enjeux des espèces observées en période hivernale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Effectif maximum	Enjeu « espèce »
Accipitriformes	Busard des roseaux	DO / PN	H > 10	NA	Biblio	Modéré
	Busard Saint-Martin	DO / PN	H	NA	1	Modéré
	Buse variable	PN		NA	3	
	Elanion blanc	DO / PN			Biblio	Modéré
	Milan royal	DO / PN		VU	Biblio	Très fort
Anseriformes	Canard colvert		M, H > = 300	LC	15	
Charadriiformes	Bécassine des marais			DD	6	
	Goéland cendré	PN	H>15	LC	Biblio	Faible
	Oedicnème criard	DO / PN	H	NA	Biblio	Modéré
	Pluvier doré	DO	H>35	LC	Biblio	Modéré
	Vanneau huppé		M, H > = 260	LC	19	
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN		NA	Biblio	Modéré
Columbiformes	Pigeon ramier			LC	55	
	Tourterelle turque				2	
Coraciformes	Martin-pêcheur d'Europe	DO / PN		NA	Biblio	Modéré
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN		NA	1	
	Faucon hobereau	PN			2	
	Faucon pèlerin	DO / PN		NA	1	Modéré
Galliformes	Faisan de Colchide				2	
	Perdrix grise				16	
	Perdrix rouge				8	
Passériformes	Accenteur mouchet	PN		NA	1	
	Alouette des champs			LC	115	
	Alouette lulu	DO / PN		NA	4	Modéré
	Bruant des roseaux	PN			10	
	Bruant proyer	PN			1	
	Bruant zizi	PN			5	
	Chardonneret élégant	PN		NA	1	
	Corneille noire			NA	34	
	Etourneau sansonnet			LC	305	
	Fauvette pitchou	DO / PN			Biblio	Modéré
	Geai des chênes			NA	6	
	Grimpereau des jardins	PN			2	
Grive litorne			LC	150		
Grive mauvis			LC	50		
Grive musicienne			NA	3		

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Effectif maximum	Enjeu « espèce »
	Linotte mélodieuse	PN		NA	11	
	Merle noir			NA	5	
	Mésange à longue queue	PN			1	
	Mésange bleue	PN			3	
	Mésange charbonnière	PN		NA	16	
	Moineau domestique	PN			10	
	Pie bavarde				6	
	Pinson des arbres	PN		NA	99	
	Pipit farlouse	PN		DD	5	
	Pouillot véloce	PN		NA	1	
	Roitelet à triple bandeau	PN		NA	2	
	Roitelet huppé	PN		NA	2	
	Rougegorge familier	PN		NA	6	
	Sittelle torchepot	PN			1	
	Tarier pâtre	PN		NA	3	
	Troglodyte mignon	PN		NA	1	
Péléciformes	Aigrette garzette	DO / PN		NA	Biblio	Modéré
	Grande Aigrette	DO / PN	M, H >= 5	LC	1	Modéré
	Héron cendré	PN		NA	4	
	Héron garde-bœufs	PN		NA	8	
	Héron pourpré	DO / PN	H		Biblio	Modéré
Piciformes	Pic épeiche	PN		NA	2	
	Pic mar	DO / PN			Biblio	Modéré
	Pic noir	DO / PN			Biblio	Modéré
	Pic vert	PN			3	
Rallidés	Foulque macroule		M, H >= 280	NA	3	
Strigiformes	Hibou des marais	DO / PN	D > 2	NA	Biblio	Modéré
Suliformes	Grand Cormoran	PN		LC	8	

Un total de 1500 individus de 50 espèces a été contacté dans l'AEI

- 32 espèces protégées au niveau national ;
- 4 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (Busard Saint-Martin, Faucon pèlerin, Alouette lulu et Grande Aigrette) ;
- 9 espèces hivernantes de « préoccupation mineure » (liste rouge nationale) : Canard colvert, Vanneau huppé, Pigeon ramier, Alouette des champs, Etourneau sansonnet, Grive litorne, Grive mauvis, Grande Aigrette et Grand Cormoran ;
- Quelques gros groupes de passereaux communs sont observés en alimentation dans les restes de céréales des cultures estivales précédentes ;
- Aucun gros rassemblement de Vanneau huppé ou de Pluvier doré n'a été constaté au sein de l'AEI.

La bibliographie permet d'ajouter 14 espèces patrimoniales susceptibles de fréquenter l'aire d'étude immédiate :

Au total 18 espèces présentent un enjeu sur l'ensemble de la période d'hivernage :

- 1 espèce représente un enjeu très fort : le Milan royal ;
- 16 espèces représentent un enjeu modéré ;
- 1 espèce représente un enjeu faible ;
- Aucune ne représente un enjeu très faible

Légende :

Statut de protection : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - hivernant) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : M, H >= X : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire (M) ou en hivernage (H) régulier (0.1 % effectif national hivernant)

VIII. 3. Période de migration

VIII. 3. a. Synthèse bibliographique

De manière générale, la migration de l'avifaune est difficile à évaluer pour plusieurs raisons (Newton 2008³) :

- elle peut se faire à des hautes altitudes ne permettant pas la détection aux jumelles et à la longue-vue;
- elle se réalise la plupart du temps sur un large front (cependant certains axes peuvent être empruntés de manière préférentielle telles que les côtes ou les vallées fluviales);
- une grande partie des espèces migre de nuit.

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) mentionne **69 espèces patrimoniales** fréquentant l'aire d'étude éloignée (rayon de 20km) en période de migration. Parmi ces espèces, **61** fréquentent la zone de façon **régulière** et **9** de façon **rare**.

49 espèces sont **protégées** au niveau national et **46 espèces** sont **inscrites à l'Annexe I** de la Directive « Oiseaux ». Enfin, **8 espèces** présentent un **statut préoccupant** sur la **liste rouge nationale des oiseaux migrants** :

- **4 espèces classées « quasi-menacées »** : la Sarcelle d'été et le Combattant varié (migrateurs réguliers sur la zone), le Pluvier guignard et la Sterne caspienne (migrateurs rares)
- **3 espèces classées « vulnérables »** : la Barge à queue noire et le Courlis corlieu (migrateurs réguliers), la Cigogne noire (migrateur rare)
- **1 espèce classée « en danger »** d'extinction : le Bruant ortolan (migrateur rare).

Le tableau ci-dessous présente les espèces patrimoniales recensées sur l'AEE (tampon de 20 km autour de la ZIP) en période de migration, entre 2008 et 2011 par le GODS.

Tableau 45 : Espèces patrimoniales mentionnées en période de migration dans l'aire d'étude éloignée (GODS, 2019)

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN Migrateurs (2011)	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation potentielle de l'AER
Accipitriformes	Aigle botté	DO / PN		-	Rare
	Balbusard pêcheur	DO / PN	LC	H	Régulier
	Busard cendré	DO / PN	NA	-	Régulier
	Busard des roseaux	DO / PN	NA	D > 10	Régulier
	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA	D	Régulier
	Circaète Jean-le-Blanc	DO / PN	NA	-	Régulier
	Elanion blanc	DO / PN	NA	-	Rare
	Milan noir	DO / PN	NA	-	Régulier
	Milan royal	DO / PN	NA	-	Régulier
	Bernache nonnette	DO / PN	NA	H	Régulier
Anseriformes	Canard chipeau	-	NA	H > 35	Régulier
	Canard colvert	-	NA	H > 300	Régulier
	Canard pilet	-	NA	H > 15	Régulier
	Canard siffleur	-	NA	H > 50	Régulier

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN Migrateurs (2011)	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation potentielle de l'AER
	Canard souchet	-	NA	H > 35	Régulier
	Fuligule milouin	-	NA	H > 80	Régulier
	Fuligule morillon	-		H > 40	Rare
	Oie cendrée	-	NA	H > 20	Régulier
	Sarcelle d'été	-	NT	H	Régulier
	Sarcelle d'hiver	-	NA	H > 125	Régulier
	Tadorne de Belon	PN		H > 60	Régulier
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	DO / PN	NA	-	Régulier
Charadriiformes	Avocette élégante	DO / PN	NA	H > 20	Régulier
	Barge à queue noire	-	VU	H > 25	Régulier
	Bécasseau variable	PN	NA	H > 310	Régulier
	Chevalier aboyeur	-	LC	H	Régulier
	Chevalier arlequin	-	DD	H	Régulier
	Chevalier gambette	-	LC	H > 60	Régulier
	Chevalier Sylvain	DO / PN	LC	-	Régulier
	Combattant varié	DO	NT	H	Régulier
	Courlis cendré	-	NA	H > 35	Régulier
	Courlis corlieu	-	VU	H > 50	Régulier
	Echasse blanche	DO / PN		H > 50	Rare
	Foulque macroule	-	NA	H > 280	Régulier
	Goéland cendré	PN		H > 15	Régulier
	Grand Gravelot	PN	NA	H > 15	Régulier
	Guifette moustac	DO / PN	NA	H > 5	Régulier
	Guifette noire	DO / PN	DD	H > 5	Régulier
	Mouette mélanocéphale	DO / PN	NA	H > 5	Régulier
	Mouette pygmée	DO / PN	NA	H > 5	Régulier
	Oedicnème criard	DO / PN	NA	H et R	Régulier
	Pluvier doré	DO		H > 35	Régulier
	Pluvier guignard	DO / PN	NT	H	Régulier
	Sterne caspienne	DO / PN	NT	-	Régulier
	Sterne caugek	DO / PN	LC	-	Régulier
Sterne hansel	DO / PN	NA	-	Régulier	
Sterne naine	DO / PN	LC	-	Régulier	
Sterne pierregarin	DO / PN	LC	-	Régulier	
Vanneau huppé	-	NA	H > 260	Régulier	
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA	-	Régulier
	Cigogne noire	DO / PN	VU	H	Régulier
	Spatule blanche	DO / PN	NA	H	Régulier
Coraciiformes	Martin-pêcheur	DO / PN		-	Régulier
Falconiformes	Faucon émerillon	DO / PN	NA	-	Régulier

³ Newton, I. (2008). *The migration ecology of birds*. Academic press.